RCS : SOISSONS
Code greffe : 0203

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SOISSONS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00186
Numéro SIREN : 821 326 881
Nom ou dénomination : ABBA ENTREPRISE CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 04/12/2018 sous le numéro de dépôt B2018/002357

154164

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/002357**
n° de gestion : **2016B00186**
n° SIREN : **821 326 881 RCS Soissons**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Soissons certifie avoir procédé le 04/12/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

ABBA ENTREPRISE CONSEIL - Société par actions simplifiée
11 rue de L'artisanat 02400 Chateau-thierry -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



154164

cerfa N° 10956 * 15
Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A 2013

ABBA ENTREPRISE CONSEIL
Gestion et Assistance des PME
11, rue de l'artisanat
02400 CHATEAU-THIERRY
Tel. : 03 23 70 35 29
SIRET : 821 326 881 000 17

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise ABBA ENTREPRISE CONSEIL

Adresse de l'entreprise 11 rue de l'artisanat 02400 chateau thierry

Numéro SIRET* 8 2 1 3 2 6 8 8 1 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 8 Durée de l'exercice précédent* 0 0

copie certifiée conforme à l'original

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2017 Net 3	Exercice N-1 clos le Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles – Fonds commercial* 010		012		
	Immobilisations incorporelles – Autres* 014		016		
	Immobilisations corporelles* 028	347	030 107	240	
	Immobilisations financières* (1) 040		042		
	Total I (5) 044	347	048 107	240	
ACTIF CIRCULANT – STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production* 050		052		
	Marchandises* 060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes 064		066		
	Créances (2) – Clients et comptes rattachés* 068	3269	070	3269	
	Créances (2) – Autres* (3) 072		074		
	Valeurs mobilières de placement 080		082		
	Disponibilités 084	1301	086	1301	
	Charges constatées d'avance* 092		094		
	Total II 096	4570	098	4570	
	Total général (I + II) 110	4917	112 107	4810	

PASSIF		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel* 120	1000	
	Écarts de réévaluation 124		
	Réserve légale 126		
	Réserves réglementées* 130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131) 132		
	Report à nouveau 134		
	Résultat de l'exercice 136	3270	
	Provisions réglementées 140		
	Total I 142	4270	
Provisions pour risques et charges – Total II 154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164		
	Fournisseurs et comptes rattachés* 166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169) 172	540	
	Produits constatés d'avance 174		
	Total III 176	540	
Total général (I + II + III) 180		4810	

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	356
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

N° 2033-A – IMPRIMERIES NATIONALES – Février 2013 – 220 576

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

cerfa N° 11483 * 14

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

(5)

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2033-E 2013

3e EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Désignation de l'entreprise : ABBA ENTREPRISE CONSEIL — Néant ☐*

Exercice ouvert le : 01/07/2016 et clos le : 31/12/2017 Durée en nombre de mois : 18

I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	28002
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	113	1500
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	29502
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	8623
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	149	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	8603
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	20899
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	117	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

N° 2033-E – IMPRIMERIE NATIONALE – Février 2013 – 126 579

cerfa
N° 10959 * 15

DGFiP N° 2033-D 2013

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 *Septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : ABBA ENTREPRISE CONSEIL — Néant ☑ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B — 780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 *ter* ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 du Code des Transports) — 800 ☐

VI CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	202		Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	203		Crédit d'impôt famille	204	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	205		Crédit d'impôt investissement en Corse	206		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	207	
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	208		Autres imputations	211				

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

N° 2033-D - IMPRIMERIE NATIONALE — février 2013 - 126 573

cerfa N° 10958 * 15 ③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C 2013

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ABBA ENTREPEISE CONSEIL

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	0	472	347	474		476	347	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	0	492	347	494		496	347	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	0	562	107	564		566	107
TOTAL		570	0	572	107	574		576	107

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5

6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * (1)	Amortissements * (2)	Valeur résiduelle (3)	Prix de cession * (4)	Plus ou moins-values Court terme * (5)	Long terme 19 % (6)	Long terme 15 % ou 16 % (7)	Long terme 0 % (8)
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 *terdecies*).							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 219 I et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2033-C - IMPRIMERIE NATIONALE - Février 2013 - 126 572

cerfa N° 10957 * 15 | ② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) | DGFiP N° 2033-B 2013

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A-*bis* du Code général des impôts) | Désignation de l'entreprise : ABBA ENTREPRISE CONSEIL | Néant ☐*

A — RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31/12/2017 (1)	Exercice N-1 clos le (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises* — dont export et livraisons intracommunautaires	209		
	Production vendue : biens — dont export et livraisons intracommunautaires	215		
	Production vendue : services* — dont export et livraisons intracommunautaires	217		
		210		
		214		
		218	28002	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222		
	Production immobilisée*	224		
	Subventions d'exploitation reçues	226	1500	
	Autres produits	230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	232	29502	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)	234	0	
	Variation de stock (marchandises)*	236	0	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)	242	8623	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE* 243 : 149)	244	149	
	Rémunérations du personnel*	250	14209	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)	252	2567	
	Dotations aux amortissements*	254	107	
	Dotations aux provisions	256		
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259	262		
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260			
	Total des charges d'exploitation (II)	264	25655	
1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I − II)		270	3847	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280		
	Produits exceptionnels (IV)	290		
	Charges financières (V)	294		
	Charges exceptionnelles (VI)	300		
	Impôts sur les bénéfices* (VII)	306	577	
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)		310	3270	

B — RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2	312		314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)	324	577	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 — écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330		
Déductions	Entreprise nouvelles (44 sexies) 986 — Zone franche urbaine (44 octies et octies A) 987 — Zone franche Corse (44 decies) 988			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981 — Jeune entreprise innovante (44 sexies A) 989 — Pôle de compétitivité (44 undecies) 990			350
	Divers dont 7FA (ex quaterdecies) 345 — Investissements outre-mer 344 — Créance due au report en arrière du déficit 346			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	3847	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables :* dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	3847	372

Primes et cotisations complémentaires facultatives 381 — Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* : 380 — n° du centre de gestion agréé : 388

Montant de la T.V.A. collectée 374 FRAN — Effectif moyen du personnel* : 376 01 — dont apprentis : — handicapés : — Effectif affecté à l'activité artisanale 861

Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) : 378 FRAN — Montant des prélèvements personnels de marchandises* : 399

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

N° 2033-B – IMPRIMERIE NATIONALE – Février 2013 – (15 571)

cerfa N° 11483 * 14

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

(5)

DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFiP N° 2033-E 2013

@internet-DGFiP

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Néant ☐*

Désignation de l'entreprise : ABBA ENTREPRISE CONSEIL

Exercice ouvert le : 01/07/2016 et clos le : 31/12/2017 Durée en nombre de mois 1 8

I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	28002
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	113	1500
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	29502
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	8623
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Abandons de créances à caractère financier (en partie)	149	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	8603
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	20899
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	117	

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

N° 2033-E – IMPRIMERIE NATIONALE Février 2013 – 126 579

ABBA ENTREPRISE CONSEIL
SASU AU CAPITAL DE 1000 EUROS
SIEGE SOCIAL 11 RUE DE L ARTISANAT
02400 CHATEAU THIERRY

RCS SOISSONS 821326881

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2018

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE SOISSONS
30 NOV. 2018

L'an Deux Mil Dix Huit, le trente JUIN

L'associé unique et le Président de la société par actions simplifiée, ABBA ENTREPRISE CONSEIL a procédé aux formalités de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Le Président a produit les documents suivants et pris les décisions ci-après :

-comptes annuels incluant bilan et compte de résultats arretés au 31 Décembre 2017
-le rapport de gestion de l'exercice 2016/2017
-le rapport spécial du Président sur les conventions de l'article L 227-10 du code de commerce
-affectation du résultat
-reprise des engagements lors de la création
-distribution de dividendes
-dépenses non déductibles fiscalement
-rémunération du Président

COMPTES ANNUELS- RESULTAT

Pour son premier exercice d'une durée de 17.5 mois, cloturé le 31 Décembre 2017, le chiffre D'Affaires s'est élevé à 28002 euros, autorisant un résultat net comptable après impot de 3270 EUROS

AFFECTATION DU RESULTAT

Le Président décide d'affecter le bénéfice disponible de la façon suivante :
-5% à la réserve légale, soit 164 EUROS
_distribution de dividendes 3000 EUROS qui font l'objet d'une imputation au compte courant du Président.
- le solde, soit 106. EUROS au compte au report à nouveau de l'exercice qui s'éleve donc après répartition du bénéfice à 106 euros.

Distribution de dividendes

S'agissant du premier exercice, il ne peu y avoir eu distribution de dividende en 2017

REMUNERATION DU PRESIDENT

La décision de rémunération de zéro du président est ratifiée
Il est précisé toutefois que toute dépense engagée dans l'intérêt de la Société est remboursée au Président sur présentation de justificatifs

CONVENTIONS

Le Président précise qu'aucune convention visée par l'article L 227-10 du code de commerce Et statuant sur le rapport, n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé

REPRISE DES ENGAGEMENTS INTERVENUS LORS DE LA CREATION DE LA SOCIETE

Le Président précise que les engagements intervenus en amont de la création de la société, ont été repris au cours de l'année 2017

DEPENSES NON ADMISES FISCALEMENT

Le Président précise que les comptes de l'exercice écoulé, ne comportent pas de dépenses non Admises dans les charges déductibles, au regard de l'article 39.4 du CGI

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procés verbal qui a été signé par le Président Associé unique

Le Président

B.DEVAUCHELLE

ABBA ENTREPRISE CONSEIL

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES AU CAPITAL DE 1000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 11 Rue de l'Artisanat

02400 CHATEAU THIERRY

RCS SOISSONS 821326881

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

Mesdames , Messieurs,

En application de l'articleL.227-10, alinea 1 du conde de commerce, le Président d'une societe par actions simplifiee doit présenter aux associés un rapport sur les conventions Intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la controlant au sens de l'article L.233-3 dudit code

Au titre de l'exercice écoulé aucune convention visée à cet article n'est intervenue

Fait à CHATEAU THIERRY

LE 30 JUIN 2018

LE PRESIDENT
Bernard DEVAUCHELLE

ABBA ENTREPRISE CONSEIL
SOCIETE PAR ACTION S SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1000 EUROS
SIEGE SOCIAL 11 RUE DE L ARTISANAT
02400 CHATEAU THIERRY

RCS SOISSONS 821326881

RAPPORT DE GESTION DE L'EXERCICE

1° JUIN 2018

Conformement à la loi et aux statuts de la Société, l'associé unique et Président a établi le rapport de gestion de l'exercice couru du 5 Juillet 2016 au 31 Décembre 2017 pour la Société ABBA ENTRERISE CONSEIL

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour le premier exercice d'activité, d'une durée de 17,5 mois, il a été réalisé un chiffre d'affaires de 28 002 euros pour un résultat après impot de 3 270 euros

EVENEMENTIEL DEPUIS LA CLOTURE DE L EXERCICE

Depuis le 31 Décembre 2017 , aucun évenement marquant n'a affecté la Société ABBA ENTREPRISE CONSEIL

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEV ELOPPEMENT

Le Président précise a cet égard que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de Développement au titre de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D AVENIR

L'objectif pour cette nouvelle année est d'accroitre le chiffre d'affaires de la société, autant Que faire ce peut

RESULTATS - AFFECTATION

EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS

Le Président présente en détail les comptes annuels qui ont été établis conformement aux régles de présentation et aux méthodes d'évaluation prevues par la réglementation en vigueur

Au cours de l exercice clos le 31 Décembre 2017 , le chiffre d'affaires s'est élevé à 28002 euros

Le montant des autres produits d'exploitation s'éleve à 1500 euros
Le montant des achats et variations de stocks s'éleve à 0 euros
Le montant des autres a chats et charges externes s'éleve à 8623 euros
Le montant des impots et taxes s'éleve à 149 euros
Le montant des traitements et salaires s'éleve à 14209 euros
Le montant des cgarges sociales s'éleve à 2567 euros
Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'éleve à 107 euros
Le montant des autres charges s'éleve à 0 euros
Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 25655 euros
Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 3847 euros

Compte tenu d'un résultat financier de 0 euros, le résultat courant avant impots ressort pour L'exercice à 3847 euros

Le résultat de l'exercice se solde par u bénéfice de 3270 euros compte tenu d'un impot de 577 euros

Au 31 Décembre 2017, le total du bilan de la société s'élevait à 4810 euros

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

PRODUCTION	EUROS	%
CHIFFRES D AFFAIRES	28002	100
ACHATS CONSOMMES	0	0
CHARGES EXTERNES	8623	30.79
VALEUR AJOUTEE	19379	69.21
SUBVENTION D EXPLOITATION	1500	
IMPOTS ET TAXES	149	
CHARGES DE PERSONNEL	16776	59.91
EXCEDENT BRUT D EXPLOITATION	3954	14.12
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	107	
RESULTAT COURANT	3847	13.74
RESULTAT FINANCIER	0	0
RESULTAT COURANT	3847	13.74
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
RESULTAT NET COMPTABLE	3270	11.68
(DONT IMPOT/SOCIETE (577)		
RESULTAT FISCAL	3847	13.74
MARGE BRUTE D AUTOFINANCEMENT	3377	12.06

PROPOSITION D AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes annuels, bilan et compte de résultats) tels qu'ils sont présentés, font apparaître Un résultat après impot de 3270 euros, qu'il conviendrait d'affecter comme suit :

-5% à la réserve légale, soit 164 euros
- distribution de dividendes 3000 euros
- solde, soit 106 euros au report à nouveau de l'exercice

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seraient de 1270 euros

Distribution antérieure de dividendes

S'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformement aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies, du code général des Impots, il est préisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Conventions réglementées

Il est précisé qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L 227.10 Du cadre de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Administration et contrôle de la société

Le président précise que son mandat n'arrive pas à expiration

REMUNERATION

Le Président ratifie sa rémunération tant pour l'exercice écoulé que pour l'exercice à venir à Venir, dont le montant est de zéro euro

Fait à CHATEAU THIERRY
LE 1°JUIN 2018-

Le Président

B. DEVAUCHELLE